



ARRÊTÉ ETABLISSANT LES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENTS DE GRADE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles L. 327-3 et suivants,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
 Vu la délibération n° 2099.03.12 du 25 mars 2009 fixant les ratios " promus-promouvables ",
 Vu l'arrêté n° 2020.VA.13 en date du 31 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique,

ARRÊTE

Article 1 : Les tableaux annuels d'avancements de grade au titre de l'année 2025 sont établis comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Vincent CAUJOLLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	01/12/2025	A l'ancienneté
2	Laurent GIBELIN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	01/12/2025	A l'ancienneté
3	Jérôme PERNELLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	01/12/2025	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	6	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

Avancement au grade de : ADJOINT D'ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen profession- nel ou à l'ancienneté</u>
1	Angéline GARCIA	Adjoint admi- nistratif princi- pal 2 ^{ème} classe	01/01/2025	A l'ancienneté
2	Francine GIL	Adjoint admi- nistratif princi- pal 2 ^{ème} classe	01/01/2025	A l'ancienneté
3	Aurélié MOLINA	Adjoint admi- nistratif princi- pal de 2 ^{ème} classe	01/12/2025	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	4	0	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen profession- nel ou à l'ancienneté</u>
1	Nadine GAIDOT	Rédacteur	01/12/2025	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Les présents tableaux d'avancements seront transmis au Centre de Gestion de l'Hérault qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Les présents tableaux d'avancements seront transmis au comptable de collectivité.

Fait à Maureilhan, le 24 avril 2025.

Le Président



Alain CARANP



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, y compris depuis le site internet : www.telerecours.fr.
- Publié le.....